

**L'ÉVOLUTION DES DISPARITÉS DE
REVENU ENTRE LES FRANCOPHONES
ET LES ANGLOPHONES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DE 1970 À 2000**

**Réalisé par
Éric Forgues
Maurice Beaudin
Nicolas Béland**

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE
SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES



CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH
ON LINGUISTIC MINORITIES

Octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	1
INTRODUCTION.....	2
SURVOL DE LA LUTTE AUX DISPARITÉS MENÉE AU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	3
Les disparités économiques et régionales entre les francophones et les anglophones.....	5
Les disparités de revenu entre les anglophones et les francophones.....	9
Bilan sommaire des explications fournies à propos des disparités	14
OBSERVATIONS SUR LES DISPARITÉS DE REVENU	15
Objectif de notre recherche	15
Stratégie et méthode	15
Sources des données.....	17
Variables retenues	17
Résultats	18
RÉFLEXION SUR LES RÉSULTATS OBTENUS.....	23
RÉFÉRENCES.....	24
ANNEXE A.....	28

■ RÉSUMÉ

La présente étude expose les résultats d'une analyse statistique portant sur les disparités de revenu entre les anglophones et les francophones du Nouveau-Brunswick au cours de la période allant de 1970 à 2000. Ceux-ci sont mis en lumière dans le cadre du contexte socioéconomique de la province, lequel souligne les efforts déployés pour réduire les disparités régionales et les inégalités des chances. Après appréciation faite des effets certains de l'éducation, de l'expérience professionnelle et du nombre de semaines travaillées, quelques constats sont vite apparus. Le premier révèle le maintien au Nouveau-Brunswick durant cette période d'un lien historique entre la langue et le salaire. Le deuxième atteste l'inexistence pendant la période pertinente d'une prime au bilinguisme dans les secteurs secondaire et tertiaire pour les anglophones du Nouveau-Brunswick. Le troisième confirme la hausse ininterrompue depuis 1970 de la proportion de francophones bilingues au Nouveau-Brunswick pleinement intégrés au marché du travail. Après une quarantaine d'années d'efforts visant l'atténuation des écarts et des disparités régionales au Nouveau-Brunswick, nos résultats amplifient l'importance de revoir les explications de type régionaliste, et d'envisager la problématique des disparités socioéconomiques en accordant une place déterminante aux facteurs proprement linguistiques.

■ INTRODUCTION¹

La question des disparités économiques entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de plusieurs recherches. Nous le verrons, les études en la matière attirent l'attention sur des inégalités persistantes entre les deux groupes linguistiques qui favorisent les anglophones. Plusieurs éléments d'explication ont été avancés pour nous aider à les comprendre. S'agissant des revenus d'emploi, les disparités seraient l'expression d'un mode de développement défavorable aux francophones de la province qui semblent intégrer plus difficilement le marché du travail et qui, historiquement, n'ont pas eu autant accès que les anglophones aux postes hiérarchiques supérieurs. De plus, outre le retard historique, les francophones seraient désavantagés quant au revenu puisqu'ils habitent majoritairement les sous-régions excentrées de la province, des zones périphériques mal adaptées que les politiques de développement des dernières décennies ne seraient pas parvenus à corriger.

À partir des années 1960, le Nouveau-Brunswick bénéficiera d'un vaste programme, appelé *Chances égales pour tous*. Cette réforme audacieuse de l'appareil gouvernemental et des

institutions publiques changera du tout au tout les relations État-citoyen au profit des régions rurales et des populations moins bien nanties, en l'occurrence la minorité acadienne (Young, 2001). Bien plus que de se limiter à constituer une volonté politique de supprimer les inégalités régionales et de rapprocher l'écart séparant les divers groupes au sein de la province, la réforme favorisera l'instauration dans la province de l'État-providence. Elle facilitera en outre la mise en œuvre subséquente de nombreux programmes fédéraux-provinciaux de développement régional (Beaudin, 2001). Pour la minorité acadienne, il s'agira d'une occasion historique d'effectuer un véritable attrapage socioéconomique.

Or, en dépit de gains incontestables des francophones de la province, les études constatent la persistance d'écarts socioéconomiques avec la majorité anglophone, du moins avant les années 1980. Trop peu d'études ont analysé les disparités de revenu jusqu'à ces dernières années. Toutefois, celle de Desjardins (2005) montre non seulement une réduction des écarts, mais également une supériorité économique des francophones sur le plan du revenu dans les régions où ils sont fortement majoritaires.

C'est dans ce cadre historique contemporain d'un espace souvent perçu comme représentant le microcosme de la nation canadienne que s'inscrit notre démarche. Son propos vise à contribuer à la réflexion nécessaire sur la nature, la portée et les facteurs conjoncturels des écarts de revenus entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick. Afin d'établir une perspective historique, nous examinons sur une base provinciale l'évolution des disparités de revenu de 1970 à 2000. Des critères d'échantillonnage permettent de cibler notre population, laquelle se limite aux personnes bien intégrées au marché de l'emploi. De cette manière, les disparités

¹ Notre rapport découle de travaux de recherche qui ont été rendus possibles grâce à la contribution financière et à l'aide matérielle de l'Office québécois de la langue française, de l'Université de Moncton et de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Nos remerciements vont également à Hélène Gallant qui a amélioré la présentation du document. Les opinions et les propos exprimés dans ce texte n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Québec, de l'Office québécois de la langue française ou de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Les auteurs demeurent seuls responsables de toute erreur ayant pu se glisser dans le texte. L'emploi du masculin vise uniquement à alléger le texte et il y est fait recours à défaut d'épicènes.

de revenu susceptibles d'être relevées ne renverront pas à une insertion différente et désavantageuse pour un groupe linguistique donné sur le marché du travail.

Avant de communiquer les résultats de notre analyse, il convient de préciser le contexte du développement socioéconomique des populations acadiennes et anglophones du Nouveau-Brunswick. Nous présentons brièvement à cette fin les principales études relatives aux éléments du contexte social et institutionnel qui ont pu influencer sur la situation économique des Acadiens de la province de même que celles qui se sont attachées aux disparités de revenu entre les anglophones et les francophones. Nous comparerons ensuite les résultats obtenus avec nos propres constatations.

■ SURVOL DE LA LUTTE AUX DISPARITÉS MENÉE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Comme au Québec, où la Révolution tranquille a permis aux francophones de réaliser un net rattrapage économique, d'importantes réformes au Nouveau-Brunswick profiteront à la minorité francophone². Le programme *Chances égales pour tous* que crée le gouvernement de Louis J. Robichaud dans les années 1960 propose de redéfinir les responsabilités entre le gouvernement provincial et les autorités municipales et locales, l'objectif étant de permettre à tous les citoyens de la province d'avoir accès aux mêmes services³. Auparavant, la qualité de ces services et l'accès à ceux-ci

dépendaient des ressources financières des gouvernements locaux⁴. Le nouveau programme permet aux régions défavorisées de bénéficier de services de qualité comparable, en éducation et en santé notamment, tout en profitant d'un fardeau fiscal plus équitable. Un système moderne d'imposition et de transferts, fondé en grande partie sur la notion de péréquation, devait briser le cercle vicieux de la dépendance dans plusieurs sous-régions et leur permettre d'aménager les services essentiels et stratégiques, facilitant dès lors leur participation à l'économie. Au-delà du souci d'équité, les politiques économiques du gouvernement de Louis J. Robichaud viseront surtout la mise en valeur des potentiels régionaux, entre autres dans les régions à majorité acadienne du nord de la province. Ces efforts seront subséquemment élargis par la suite grâce à la conclusion d'ententes fédérales-provinciales avec Ottawa (Beaudin, 2001).

Il se trouve que la majorité des francophones au Nouveau-Brunswick habitent des régions défavorisées. Cette situation tend à évoluer. De nombreux francophones émigreront vers les centres urbains du sud de la province. Plusieurs attribuent au facteur régional, parmi d'autres, les disparités socioéconomiques constatées sur le plan provincial (Leclerc, 1984; Allain, 1985; Savoie et Beaudin, 1988; Beaudin et Leclerc, 1993; Cyr *et al.*, 1996). Le programme *Chances égales pour tous* favorisera certainement les Acadiens, ce qu'affirme le politicologue Robert Young dans sa thèse de doctorat : « La redistribution joua aussi sur la démarcation ethnique. Le clivage entre francophones et anglophones coïncidait quelque peu avec celui qui séparait les municipalités rurales des municipalités urbaines... » (Young, 2001 : 29). Outre les réformes de nature

² Dans un article publié dans la revue *Recherches sociographiques*, Belliveau et Boily (2005) montrent en quoi les transformations politiques et sociales des années 1960 au Nouveau-Brunswick se comparent à plusieurs égards à celles qui ont découlé de la Révolution tranquille au Québec.

³ La présente section s'inspire en partie de l'étude de Young (2001, p. 23 à 37).

⁴ L'éducation, les services de santé publique, l'aide sociale, ainsi que les services juridiques et correctionnels sont passés de ce fait sous l'autorité du gouvernement provincial.

administrative et politique, ce programme jettera les bases qui permettront des avancées dans deux secteurs clés : l'éducation-formation et le développement économique.

Dans le sillon de ces réformes naîtra l'Université de Moncton. Bien que présents en terre acadienne depuis plusieurs décennies, les établissements d'enseignement supérieur (huit collèges classiques, en plus de l'Université Saint-Joseph, à Memramcook) relevaient d'autorités ecclésiastiques et répondaient de moins en moins aux normes de la formation universitaire. La création de l'Université de Moncton, par la fusion des centres d'enseignement existants, marquait la naissance d'un établissement d'enseignement supérieur moderne qui augmentait à la fois la capacité et la qualité de la formation universitaire pour les francophones du Nouveau-Brunswick et, ultérieurement, de la francophonie canadienne et internationale. Par ses trois campus, dont deux en région (au Nord-Ouest et au Nord-Est), l'Université de Moncton deviendra rapidement un centre vital de développement et d'émancipation pour toute la population acadienne. En plus de former des chefs de file œuvrant dans diverses sphères de la vie politique, économique et sociale, elle permettra à de nombreux Acadiens et Acadiennes d'accéder, comme jamais auparavant, à la fonction publique et parapublique aux échelons provincial et fédéral, tout en remplissant les lacunes en matière de services professionnels. C'est grâce à elle qu'émergera d'ailleurs la première véritable vague d'entrepreneurs acadiens (Allain, 2002 ; Beaudin, 1998a).

Sur le plan de l'éducation toujours, le programme *Chances égales pour tous* s'attachera également à la réorganisation de la formation collégiale en faveur de spécialisations régionales, tout en réaménageant les cycles d'éducation primaire et secondaire par la fusion de

plusieurs centaines de districts scolaires en une trentaine environ, favorisant dès lors une masse critique en matière d'infrastructures scolaires et de services aux étudiants. C'est dans la foulée de cette réforme que seront construites les polyvalentes, notamment du côté francophone, ainsi que les collèges communautaires (de métiers)⁵, l'École des pêches, de même que la Faculté des sciences de l'éducation, chargée de former des enseignants francophones (Godin, 2001).

Cette réorganisation du système scolaire et de formation postsecondaire visera plus particulièrement les régions rurales et semi-rurales, où se concentrent les francophones, lesquels verront augmenter leur degré général d'instruction. On y formera les compétences susceptibles, d'une part, de répondre aux besoins de la population locale quant aux services personnels, d'entrepreneuriat et de gestion, et, d'autre part, d'occuper favorablement un marché du travail en expansion dans le sillage de l'instauration de l'État-providence. La modernisation et l'élargissement de l'appareil gouvernemental au Nouveau-Brunswick, tout comme au sein de l'administration fédérale, faciliteront l'insertion des jeunes francophones diplômés, ce qui aura pour effet d'améliorer leur taux d'emploi et leur niveau de revenu⁶. La mise en œuvre de ces réformes aura nécessité le

⁵ La création du réseau des collèges communautaires à partir de 1973 prendra appui sur les collèges techniques et professionnels existants. On dénombre aujourd'hui onze collèges communautaires, dont cinq sont francophones (Dieppe, Bathurst, Edmundston, Campbellton et Shippagan).

⁶ Entre autres, les politiques d'équité salariale du gouvernement de Louis J. Robichaud dans les domaines de l'éducation-formation, de la santé et de l'administration publique auront des effets bénéfiques pour les professionnels en région, dont les conditions de travail et les salaires étaient jadis déterminés à l'échelle locale, sur des bases souvent partisans et en fonction des capacités fiscales locales.

renforcement et le renouvellement de la fonction publique, dont une partie était francophone. Le revenu personnel au Nouveau-Brunswick augmentera de 115 % entre 1967 et 1974; en milieu rural, le revenu déclaré connaîtra une hausse de 283 % entre 1964 et 1974 (Young, 2001 : 34).

Malgré les effets bénéfiques des réformes des années 1960 au Nouveau-Brunswick sur les régions et les groupes défavorisés, on aurait pu s'attendre à une atténuation manifeste des disparités socioéconomiques. Or, il ne semble pas que tel soit le cas puisque, selon plusieurs études, des écarts non négligeables de revenus entre les régions francophones et anglophones persistent. Par exemple, Lavoie se demande si ces réformes, fondées sur la notion de l'égalité des chances, ont effectivement permis à la minorité acadienne dans son ensemble de combler les écarts socioéconomiques avec la majorité anglophone :

[...] bien que le projet égalité des chances visait par ses objectifs à combattre les inégalités, la dépendance de la communauté acadienne s'est non seulement maintenue mais elle a été assistée (négativement) par une politique de développement régional inappropriée dans le contexte d'une structure économique régionale caractérisée par l'absence de mécanismes autonomes de croissance (Lavoie, 1990 : 132).

Le programme *Chances égales pour tous* n'aurait donc pas eu les retombées que certains observateurs avaient prédit et n'aurait pas permis aux francophones d'effectuer un réel rattrapage économique. Les disparités se seraient même accrues par suite des effets de certaines politiques de développement régional.

Bien qu'un net clivage existe à plusieurs égards entre la majorité anglophone et la minorité francophone au Nouveau-

Brunswick, tous ne croient pas que l'appartenance linguistique explique ces écarts socioéconomiques, notamment en matière de revenus d'emploi ou, plus précisément, de salaires. Plusieurs études attribuent plutôt au facteur régional les écarts économiques observés entre anglophones et francophones. Ainsi, la langue ne constituerait pas un déterminant du niveau de vie ou du statut économique, du moins pas autant que le fait de résider dans des régions défavorisées.

Deux questions à cet effet ont été posées par les chercheurs en développement régional au cours de la période contemporaine : Les disparités socioéconomiques entre les régions et les sous-régions du Nouveau-Brunswick, dont certaines sont plutôt homogènes linguistiquement, se sont-elles atténuées grâce aux effets positifs des programmes de développement régional ? La minorité acadienne ou francophone a-t-elle pu bénéficier des réformes du gouvernement de Louis J. Robichaud ainsi que des programmes subséquents de développement régional pour combler les écarts de revenus de manière significative avec l'élément anglophone ? On verra que des réponses partielles ont été données à ces questions et que, quant à la deuxième question, l'application d'une méthodologie plus scientifique s'impose, si on espère obtenir des résultats plus crédibles.

Les disparités économiques et régionales entre les francophones et les anglophones

La minorité francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick a été longtemps tenue à l'écart du mouvement d'industrialisation dans les Maritimes à partir de la fin du XIX^e siècle. Son intégration à la sphère économique s'est, en effet, réalisée tardivement et ponctuellement, une nette différenciation marquant les sous-régions, les « diverses Acadies ». Clarke (2000 :

313) explique ces différences régionales, notamment entre le nord-est et le sud-est de la province, par des particularismes culturels, des régimes distincts d'organisation sociale et de représentation, ainsi que des divergences dans les attitudes et les comportements collectifs⁷.

Paradoxalement, il faudra attendre la période de la Grande dépression pour voir s'édifier une réelle prise en main du développement de la part de la minorité acadienne. Ce mouvement s'amorcera sous l'égide du coopératisme et verra la mise en place de véritables institutions contrôlées par et pour les Acadiens. Se voulant au départ un projet communautaire, l'expérience coopérative acadienne deviendra un projet nationaliste (Daigle, 1990). Suivra la prise en charge de segments marquants de l'économie, notamment ceux des pêches (Beaudin et Savoie, 1992) et de la tourbe (Lamarche et Daigle, 1999). L'émergence (plus tardive) d'une réelle culture entrepreneuriale (Lévesque et Rumball, 1996; Allain, 2002) revitalisera les régions acadiennes.

Dans son bilan de la recherche sur les études acadiennes, Beaudin (2005b) explique le dynamisme renouvelé de la base économique au sein de la minorité acadienne par l'aboutissement d'un long processus qui devait s'accélérer par la réunion d'un ensemble de conditions favorables à partir des années 1960 :

⁷ Il explique le lent processus d'intégration économique des Acadiens du Nord par leur éloignement relatif du centre des Maritimes (axe Saint John – Halifax) et de la prédominance d'une économie autarcique sous le joug des compagnies marchandes. Cet isolement, jumelé au poids démographique plus élevé des Acadiens du Nord, aurait renforcé le sentiment d'aliénation, d'où les formes plus affirmées de résistance populaire et d'un nationalisme visant le développement d'institutions propres, hors de l'emprise institutionnelle de Moncton. Pour toutes ces raisons, « l'Acadie du Golfe » dira Clarke, « ne pourra jamais atteindre la masse critique nécessaire à la croissance économique soutenue ».

Les transformations politico-administratives au Nouveau-Brunswick initiées par le jeune premier ministre acadien Louis Robichaud, menées de concert avec la montée de l'État-Providence, avec sa panoplie de programmes d'aide au développement régional, faciliteront dans une grande mesure ce renouveau économique des régions acadiennes. Un renouveau, il va sans dire, ponctué de hauts et de bas que plusieurs s'efforceront de nuancer ou de contextualiser dans le cadre régional et politico-économique de l'époque⁸.

En effet, depuis les années 1960, les régions à majorité ou à forte proportion francophone du Nouveau-Brunswick, en plus de profiter des réformes du gouvernement de Louis J. Robichaud, verront déferler une avalanche de programmes d'aide au développement. Des infrastructures industrielles à la formation, en passant par l'aide aux petites entreprises et le tourisme, à peu près tous les secteurs d'activité bénéficieront d'une forme d'assistance grâce aux programmes à frais partagés (fédéraux-provinciaux) qui se succéderont en vue de stimuler le développement et de favoriser la diversification des économies régionales. Le programme ARDA (*Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*), le programme FODER (Fonds pour le développement économique rural) ainsi que l'*Entente-cadre de développement Canada-Nouveau-Brunswick*, laquelle sera à l'origine d'une série d'ententes sectorielles et régionales, contribueront à accélérer la mise en valeur des ressources, tout en relevant le niveau de vie des régions.

Dès la création du ministère de l'Expansion économique régionale

⁸ Ce recueil fournit par ailleurs une liste exhaustive des principaux auteurs ayant contribué à une meilleure compréhension des dynamiques sociale, politique et économique de la minorité acadienne.

(MEER) (début 1970), on prévoyait à coup sûr abandonner quelque peu l'approche antérieure, qui visait à rehausser le niveau de vie des régions rurales (ARDA, FODER), en s'inspirant cette fois de la théorie des pôles de croissance. Sont alors créés deux programmes, dont le plus important, celui des « zones spéciales », consistait à renforcer économiquement et à rendre plus attrayants pour les investisseurs des centres urbains clés situés dans des régions à faible croissance (Savoie et Beaudin, 1988 : 56). Ils priorisent les centres urbains capables d'engendrer leur propre croissance et, éventuellement, de diffuser ce dynamisme dans leurs régions limitrophes. Pour la région Atlantique, les régions urbaines de St John's, d'Halifax-Dartmouth, de Saint John et de Moncton sont désignées zones spéciales; elles doivent recevoir l'appui au développement qui émanera des deux ordres de gouvernement (les Ententes fédérales-provinciales à frais partagés, Savoie, 1992 : 43).

De nombreuses régions, en particulier celles de ressources non appuyées par de grands centres urbains, ne pourront profiter de ces programmes, d'où un mécontentement populaire menant à un réaménagement du MEER, lequel deviendra en 1972 le MEIR (ministère de l'Expansion industrielle régionale). S'amorce alors une nouvelle ère de développement régional au Canada, avec l'avènement des ententes cadres de développement entre Ottawa et les provinces. De ces ententes décennales naîtront une série d'ententes auxiliaires, soit régionales, soit sectorielles (ententes sur les pâtes et papiers, sur les routes, etc.). De toute évidence, il importe de se doter dans toutes les régions d'infrastructures stratégiques qui sont en mesure de renforcer leur capacité industrielle (Savoie et Beaudin, 1988, chapitres 2 et 3).

Des ententes d'envergure concerneront le Nord-Est, sous-région provinciale à forte

majorité francophone considérée défavorisée sur les plans socioéconomique et industriel. Dans *La lutte pour le développement : le cas du Nord-Est*, Savoie et Beaudin (1988) affirment que le faible développement de la région s'explique par sa situation périphérique et par des désavantages comparatifs résultant du faible tissu urbain, ainsi que par d'autres facteurs sociohistoriques⁹. Ils estiment à au moins 250 millions de dollars l'argent investi dans cette région au cours des années 1966 jusqu'au milieu de 1980 grâce à FODER et à l'*Entente auxiliaire sur le Nord-Est*¹⁰. Les programmes étaient destinés à réduire le plus possible les obstacles à la croissance et à créer les infrastructures nécessaires à la diversification de la base économique.

La politique nationale de développement régional se transforme par suite de la grave récession du début des années 1980 qui met à jour le caractère structurel changeant de l'économie. Pour certains, « ...la lutte aux disparités, qui a été le grand leitmotiv des années '60 et '70 paraît avoir été reléguée aux oubliettes... » (Allain, 1985 : 58). Après quelques années de tergiversations politiques, sont créées des agences régionales de développement économique, telle l'APECA en Atlantique en 1988. L'établissement des agences régionales ne fait pas l'unanimité. Savoie (1992 : chapitre 9) rappelle les critiques sévères visant leur constitution, décrivant le fait, notamment, qu'elles ne sont que le prolongement des agences fédérales antérieures, tel le MEIR. Il faut dire, cependant, que, même s'il n'est pas dit dans la législation que ces agences ont comme mandat explicite de réduire les disparités régionales, elles jouent un rôle crucial dans l'élaboration des politiques économiques fédérales qui touchent leurs régions respectives. Un fait demeure, ces

⁹ Le premier chapitre est consacré à l'évolution historique de la région.

¹⁰ La description et la portée de ces ententes pour la région font la matière des chapitres 2 et 3.

agences régionales s'efforcent de s'adapter aux besoins structurels changeants des régions. Leur longévité tient par ailleurs au fait que l'économie canadienne a connu une période de forte prospérité presque ininterrompue depuis la récession de 1991.

Qu'en est-il des résultats ou de la portée des politiques de développement régional sur les régions, entre autres sur les régions francophones ? Il ne s'agit pas ici, évidemment, de présenter toutes les évaluations, les études ou les critiques à ce sujet. Il suffit de mentionner les analyses qui touchent la région qui nous intéresse, soit le Nouveau-Brunswick. En dépit des risques liés à de telles évaluations, Beaudin et Savoie, 1988 : 132, estiment que le niveau de vie et les conditions sociales dans le nord-est du Nouveau-Brunswick se sont nettement améliorés au cours de la période d'application des ententes : « le revenu per capita, par exemple, est passé de 45 % à 64 % de la moyenne nationale dans le cas du comté de Gloucester et de 60 % à 68 % pour le comté de Restigouche, la moyenne provinciale ne progressant alors que de trois points de pourcentage par rapport à la moyenne canadienne » (Savoie et Beaudin, 1988 : 141). Dans une publication subséquente (Beaudin et Savoie, 1988 : 135), ils ajoutent, cependant, que, malgré les progrès constatés, les écarts socioéconomiques avec le reste de la province n'ont pas diminué suffisamment et que l'amélioration du niveau de vie résulte en bonne partie de l'ajout de transferts de revenus, notamment les revenus du chômage.

Allain (1985) est plus critique quant aux effets des ententes de développement régional. Il cite une étude qui montre que ces programmes stimulent très peu un rattrapage économique des régions en difficulté économique : « Les programmes du MEER n'ont eu aucun impact sur le « pattern » du développement régional au

Canada »¹¹. Arguant dans le même sens que Lavoie, précité au sujet du programme *Chances égales pour tous*, il affirme même que « des inégalités - entre régions ou entre personnes ou classes sociales - ont été créées à la suite des programmes gouvernementaux de développement régional » (Allain, 1985 : 58).

À l'unanimité, les analystes reconnaissent le peu de portée des politiques de développement régional adoptées à la fin des années 1970. On observe même une dépendance accrue des populations envers les paiements de transferts. Savoie et Beaudin (1988 : 150) parlent d'un taux accru de dépendance économique de la région du Nord-Est, tandis que Leclerc (1984 : 163) observe une aggravation du sous-développement au sein des régions.

Finalement, à quoi pouvons-nous attribuer la persistance de tels écarts socioéconomiques au détriment des régions du nord et de l'est de la province, où sont majoritairement concentrés les Acadiens ? S'inspirant des théories de la dépendance, Even (1970) soutient que la principale cause du retard économique des francophones tient aux blocages socioculturels liés à la domination économique, politique et culturelle. Côté (1980) pointe du doigt pour sa part la structure sociale de dépendance qui engendre un sous-développement du fait que le domaine de l'économie et des affaires a longtemps été contrôlé de l'extérieur et que la plus-value découlant de l'exploitation des ressources est exportée. Thériault (1984) attribue ce mal-développement à l'incapacité des classes sociales à surmonter la dépendance : « l'ensemble social acadien, formé d'une population marginalisée à l'intérieur d'une région marginale, se définit beaucoup plus par ses capacités intégrationnistes, ses possibilités de renouer continuellement

¹¹ Tiré de l'Office de planification et de développement du Québec, 1979, dans Allain (1985 : 55).

avec une structure de soumissions, que comme une société qui dirige son développement économique » (dans Leclerc, 1984 : 161).

Quoi qu'il en soit, les résultats peu probants de la lutte au développement régional au Nouveau-Brunswick ne nous permettent guère de retenir l'hypothèse selon laquelle les programmes d'aide ont permis aux francophones, dans l'ensemble, de réduire les écarts socioéconomiques avec la majorité anglophone. Il importe de noter que, en dépit des attentes qu'avaient les observateurs à l'égard de ces programmes, aucun parmi eux n'avait pour objet déclaré de réduire les disparités entre les francophones et les anglophones. Si tel eût été le cas, la stratégie employée eût été différente. L'espoir que ces programmes allaient contribuer à améliorer le sort des Acadiens s'explique par le fait que ces derniers étaient concentrés dans des régions défavorisées. Par conséquent, les politiques de développement régional se traduisent par un effet mitigé sur le plan des disparités linguistiques.

Il faudra attendre les années 1990 pour voir naître le premier programme de développement économique conçu explicitement pour les francophones en situation minoritaire. La création d'un Regroupement de développement économique et d'employabilité (RDÉE) en 1995 dans chacune des provinces vise à appuyer celles-ci dans la réalisation des objectifs de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO)¹².

À cette fin, le RDÉE cible quatre secteurs stratégiques : le tourisme, l'économie du savoir, le développement rural ainsi que l'intégration de la jeunesse au

développement économique¹³. Il s'intéresse au développement économique et à l'amélioration des ressources humaines. Son mode d'intervention privilégié consiste à réunir les conditions favorables en amont de projets et d'initiatives de développement économique, tels que, notamment, le réseautage, la création de partenariats de même que le soutien à la réalisation d'études et de rapports de planification. Il ne fournit pas un financement aux entreprises, mais il inscrit son intervention dans une approche de développement économique communautaire (Fontan, 1993) qui mobilise des organismes communautaires à vocation économique. Il est encore tôt pour évaluer les conséquences de cette initiative sur les francophones, mais rappelons que l'intervention de l'État canadien au sein des communautés francophones en situation minoritaire s'inscrit dans la perspective providentialiste de l'État : « L'État-providence n'est pas seulement un outil politique et social, un compromis résultant d'intérêts contradictoires, il est devenu une forme essentielle de la démocratie cherchant à transformer une inégalité de principe en égalité réelle » (Dubet, 2003 : 289)¹⁴.

Les disparités de revenu entre les anglophones et les francophones

Au Canada, la préoccupation des chercheurs par rapport aux aspects économiques de la langue est avant tout liée aux avantages du bilinguisme ou à ses coûts économiques. Parmi eux, Vaillancourt (1996), Harris (1998), Breton (1999) ainsi que Vaillancourt et Touchette (2001) ont examiné l'angle des revenus en fonction des attributs linguistiques, par exemple les écarts salariaux au Québec

¹² Rappelons que, dans la partie VII de la LLO, le gouvernement s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à appuyer leur développement.

¹³ À noter que seul le tourisme constitue, à proprement parler, un secteur économique.

¹⁴ Voir Forgues *et al.* (2006) pour une analyse préliminaire du RDÉE.

entre les francophones et les anglophones. Peu d'études du genre se sont intéressées au Nouveau-Brunswick, si ce n'est la nôtre, qui, dans la continuité des travaux de Raynauld, Marion et Béland (1966) réalisés au Québec, tente de déterminer si des écarts salariaux tels ceux observés dans cette province dans le passé sont également observables entre la minorité acadienne et la majorité anglophone.

S'agissant du Nouveau-Brunswick, les analyses sont peu nombreuses à ce titre. L'un des premiers à se pencher sur la question est l'économiste André Leclerc (1984), qui a montré qu'en 1970 le revenu moyen des travailleurs anglophones était supérieur à celui des francophones dans tous les comtés du territoire acadien (circonscrit au nord et à l'est du Nouveau-Brunswick), à l'exception du comté de Restigouche¹⁵. Fait curieux, dans le reste de la province (c'est-à-dire dans les régions à majorité anglophone), la moyenne de revenu des francophones est plus élevée que celle des anglophones. Dix ans plus tard, soit en 1980, la situation n'a pas changé, sauf pour le comté de Victoria, avec la région de Grand-Sault, et la sous-région de Hardwicke, où le revenu moyen des travailleurs francophones est supérieur à celui des anglophones.

Dans l'ensemble, Leclerc conclut que le revenu per capita des régions acadiennes, bien qu'inférieur à celui observé à l'échelle provinciale, a évolué de 59 à 64 % de la moyenne nationale entre 1961 et 1981 (atteignant un sommet de 68 % en 1976). Comparativement à la moyenne provinciale, le revenu per capita des régions acadiennes s'est maintenu dans une fourchette de 87 à 90 % environ. Bien qu'ils maintiennent toujours un écart par rapport à la moyenne provinciale, les

francophones semblent avoir effectué un modeste rattrapage.

Pour ce qui est des facteurs contributifs des écarts de revenus, Leclerc propose les variables déjà énoncées par Landry (1977), soit le taux d'urbanisation, le niveau de scolarité, la saisonnalité de l'emploi, le taux d'emploi, le taux de participation des femmes au marché du travail et l'ethnicité (% de francophones dans la région). Il remet en question ce dernier facteur explicatif, qui, soulignons-le, conduit à un raisonnement tautologique, lequel nous permet difficilement de cerner le facteur explicatif des différences constatées (la différence de revenu entre les groupes linguistique renvoyant à la composition linguistique des régions étudiées).

Leclerc reprend les explications de Vaillancourt et Roy (1979), qui mentionnent les facteurs explicatifs suivants : l'éducation, l'expérience professionnelle, le nombre de semaines travaillées, la langue maternelle ainsi que la connaissance des langues officielles. Sur ce dernier point, il est précisé que la connaissance des langues officielles n'influe pas directement sur les écarts de revenus : « C'est beaucoup plus l'absence d'une connaissance de l'anglais que le groupe d'appartenance qui explique les écarts de revenus entre anglophones et francophones au Nouveau-Brunswick »¹⁶. Par ailleurs, le revenu moyen des francophones bilingues se compare à celui des anglophones, tandis que l'éducation est moins rentable chez les francophones. Les francophones unilingues ne semblent pas bénéficier pleinement d'une meilleure éducation et d'une plus grande expérience professionnelle.

Dans les années 1990, Cyr *et al.* (1996) expliquent les disparités interrégionales francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick par les facteurs suivants : le

¹⁵ Le revenu personnel s'entend de la somme de tous les revenus reçus des particuliers. Les travailleurs regroupent la population active ayant déclaré un revenu.

¹⁶ Vaillancourt et Roy (1979 : 152).

taux d'activité, le taux de chômage, la structure occupationnelle (professions), la structure industrielle, le taux de dépendance démographique et le niveau de scolarité. Ainsi, c'est en raison notamment de taux d'activité plus faibles, de taux de chômage plus élevés et d'une insertion professionnelle moins avantageuse que les francophones recevraient des salaires moindres.

Ces explications rejoignent celles relevées ailleurs, par exemple dans les travaux des géographes Arsenault et Lamarche (1993), qui, à l'aide de l'analyse factorielle, ont examiné comment la main-d'œuvre des régions francophones s'est adaptée aux transformations économiques depuis 1971¹⁷. Les chercheurs ont tenu compte à la fois de « ... la taille de la région, du type et du nombre d'industries qui s'y trouvent, ainsi que de la répartition de l'emploi selon le sexe puisque la participation de la main-d'œuvre féminine constitue un des éléments essentiels de la restructuration de l'emploi depuis 1971 » (*id.* : 107). Les auteurs ont ciblé les régions francophones en fonction de trois indices structurels clés, à savoir le taux brut de croissance de l'emploi, le taux normalisé ainsi que le taux de l'effet de région. Ils constatent que la région du nord du Nouveau-Brunswick manifestait une relative vitalité entre 1971 et 1981, qui a été perdue entre 1981 et 1986 (*id.* : 118). Leurs résultats semblent indiquer que les francophones se trouvent plus largement dans des industries à faible croissance (*id.* : 122).

Une autre étude, celle de Beaudin et Leclerc (1993), tente d'évaluer en les expliquant les écarts de revenus entre anglophones et francophones des Maritimes. Les chercheurs ciblent les

régions francophones et anglophones afin de comparer les deux groupes linguistiques au sein même des régions. Couvrant la période de 1960 à 1986, ils constatent qu'en 1960 le gain moyen des salariés dans les régions acadiennes des Maritimes se situe à 70 % de la moyenne nationale, seuil qui augmente légèrement à 73 % en 1985 (Beaudin et Leclerc, 1993 : 253-255). Comparativement au taux national, le taux constaté dans les régions anglophones passait de 84 à 88 % au cours de la même période. Le revenu moyen par travailleur diffère ainsi de 11 à 14 points de pourcentage entre les deux groupes. Bien que les régions francophones aient amélioré leur situation dans le contexte canadien, les anglophones des Maritimes ont fait de même, ce qui se traduit par un écart persistant entre les deux groupes linguistiques. Fait intéressant, les auteurs avancent que, en dépit d'une plus forte dépendance envers les transferts dans les régions francophones (22 % des revenus totaux par rapport à 16 % pour les régions anglophones), cette situation ne permet pas de réduire les écarts en matière de revenu total per capita.

Comme l'avait constaté Leclerc en 1984, le revenu des francophones résidant à l'extérieur des régions de souche (ceux établis principalement dans les centres urbains des Maritimes pour la plupart à majorité anglophone) dépasse la moyenne nationale et devance également de 16 points de pourcentage celui des anglophones des Maritimes. Les auteurs envisagent l'hypothèse d'une fuite des cerveaux pour expliquer ces écarts avantageux pour les francophones émigrés (Beaudin et Leclerc, 1993 : 268).

Quant à la question de savoir quels sont les facteurs qui expliquent de telles disparités entre les régions et les groupes linguistiques, Beaudin et Leclerc retiennent plusieurs variables déjà relevées ailleurs. Ils font d'abord observer un écart persistant entre les niveaux de scolarité (à

¹⁷ Pour eux, l'année 1971 constitue un bon point de départ pour leur étude « puisque c'est durant cette décennie qu'il est devenu évident que la restructuration mondiale influence les régions même les plus isolées des pays industrialisés » (Arsenault et Lamarche, 1993, p. 106 et 107).

l'avantage des anglophones) dans les régions acadiennes. Ils voient aussi que les écarts grandissants entre le taux de chômage dans les régions acadiennes et anglophones des Maritimes et le Canada constituent une variable qui rend compte de la persistance d'écarts de revenus¹⁸. La structure industrielle et professionnelle peut aussi expliquer les écarts : « Par rapport à celle des anglophones, la structure industrielle et professionnelle chez les Acadiens est plutôt défavorable ». Pour eux, « un peu plus de 6 travailleurs sur dix dans les Maritimes sont qualifiés de cols blancs, c'est-à-dire liés à une quelconque activité tertiaire. Le rapport est toutefois bien plus élevé chez le groupe anglophone (65 %) que chez l'élément francophone (56 %) »¹⁹. Autre facteur à considérer disent-ils : le taux de dépendance démographique : « En moyenne, pour les trois provinces maritimes, le taux de dépendance démographique des anglophones (51 %) dépasse celui des francophones (47 %) ». Cette situation pourrait avoir une incidence sur les moyennes des revenus des populations à l'étude²⁰.

Les analyses de Beaudin et Leclerc montrent à quel point il est important de cibler les individus actifs sur le marché de l'emploi. Sinon, les écarts observés renvoient à plusieurs types de facteurs, tels que, notamment, la scolarité, le taux de chômage et le taux de dépendance démographique, qui nous permettent difficilement d'établir sur une base comparative crédible le degré de disparités de revenu qui relève strictement de l'appartenance linguistique.

Malgré ces diverses études qui font état d'écarts persistants entre francophones et anglophones quant à leurs revenus, certains pensent, vers la fin des années 1980, que cette question relative aux disparités entre

anglophones et francophones au Canada ne conserve plus la même pertinence étant donné que la discrimination ne déterminerait plus les relations entre les deux groupes linguistiques (Brym et Fox, cité dans Cardinal *et al.*, 1994 : 72). L'interprétation apparaît alors plus optimiste, certaines analyses constatant même un rattrapage économique réel des francophones. L'étude de Boulet et Lavallée (1983), par exemple, montre une réduction des disparités de revenu chez les (hommes) anglophones et les (hommes) francophones hors-Québec entre 1970 et 1980; l'écart en faveur des anglophones serait passé de 13 à 8 points de pourcentage. Chez les femmes, l'écart déjà plus modeste (5 points) en faveur des anglophones serait pratiquement éliminé, diminuant à 2 points de pourcentage au cours de cette période.

En délimitant davantage leur population (francophone dont la langue d'usage à la maison est le français) et en considérant les revenus totaux, Saint-Germain et Lavoie (1989) montrent que l'écart des revenus entre francophones et anglophones est encore plus grand : il se situe à 21 points de pourcentage en 1980 et à 17 points en 1985, comme si la vitalité linguistique en français s'opposait sur le plan personnel à une vitalité économique. En d'autres termes, plus on insère le milieu de vie anglophone (ce qui se refléterait dans le déclin du taux de la langue parlée à la maison), plus les francophones augmentent leur chance de réduire leur disparité économique avec les anglophones. « Cet écart d'ailleurs [...] est plus marqué dans la région de Montréal, du Québec, du Nouveau-Brunswick, et de l'Est ontarien, c'est-à-dire dans les régions à forte concentration francophone » (Cardinal *et al.*, 1994 : 74). Cependant, comme le rappellent Cardinal *et al.* (*id.* :79), il ne faut pas faire le lien trop rapidement entre la langue du milieu de vie communautaire et la langue d'usage à la maison.

¹⁸ Beaudin et Leclerc (1993), p. 258.

¹⁹ *Ibid.*, p. 264.

²⁰ *Ibid.*, p. 266.

Cette thèse de l'insertion des groupes minoritaires francophones en milieu urbain, qui adopteraient en quelque sorte le profil professionnel et économique de la majorité, nous paraît tout à fait plausible. Beaudin (1998b, 1999, 2005a) fait amplement état du phénomène d'urbanisation de la minorité francophone des Maritimes : « En l'espace de dix ans, de 1986 à 1996, le nombre de francophones habitant dans les onze agglomérations urbaines à majorité anglophone des Maritimes a progressé de 19 %. La population de ces centres n'augmentait globalement que de 8 % environ » (Beaudin, 2005a : 79). Or, ces groupes minoritaires francophones résidant au sein de ces agglomérations adoptent un profil professionnel de haut niveau, occupant une large place dans l'appareil public et parapublic. Ce qui fait dire à l'auteur, adoptant une approche régionaliste, « que les disparités socio-économiques ne relèvent, en fin de compte, que très peu du statut linguistique. La localisation géographique, combinée à la densité de population (l'effet d'urbanisation), prend ici une dimension toute spéciale ». Selon lui, les écarts socioéconomiques qu'entretiennent les minorités francophones des Maritimes ne relèveraient que très partiellement du statut linguistique ou culturel; ils seraient plutôt le résultat d'un clivage rural-urbain qui s'accroît.

Dans une autre étude portant sur l'entreprenariat acadien, Beaudin (1998a) parle par ailleurs de « diversification » et de « rattrapage » au sujet des Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick par rapport aux anglophones. Là encore, il soutient que le dynamisme acadien à l'égard des affaires peut mieux se développer au sein de l'agglomération urbaine de Moncton. Il observe que l'on trouve une proportion beaucoup plus élevée d'entreprises francophones dans les services professionnels non commerciaux à Moncton (13,3 %) que dans la région

limitrophe de Kent-Shediac (5,9 %) ; de même, on trouve proportionnellement deux fois plus d'entreprises dans le domaine des services dynamiques à Moncton (27,7 %) que dans le secteur de Kent-Shediac (13,9 %). Notons qu'à Moncton les entreprises anglophones œuvrent dans une proportion de 12,2 % au sein des services professionnels non commerciaux, soit moins que leurs homologues francophones ; elles sont toutefois proportionnellement plus nombreuses (33,6 %) à exercer leurs activités au sein des services dynamiques. Beaudin soutient, enfin, que la taille moyenne des entreprises anglophones demeure de loin supérieure à celle des entreprises francophones.

Ainsi, l'approche régionaliste semble dominer dans l'interprétation des disparités de revenu au Nouveau-Brunswick. Les analyses font apparaître des différences liées à des facteurs régionaux et structurels, au point d'occulter tout autre facteur déterministe lié à l'appartenance linguistique. Cependant, avant de tirer cette conclusion, il reste à vérifier le rôle de l'appartenance linguistique sur les disparités de revenu en appréciant le plus possible l'effet des variations régionales et structurelles sur les disparités observées.

L'étude récente de Desjardins (2005) sur les disparités de revenu dans les Maritimes a pour objet d'actualiser celle de Beaudin et Leclerc (1993) pour l'utilisation des données du recensement de 2001. Le chercheur analyse comparativement le taux de chômage, le revenu moyen d'emploi, le niveau de scolarisation (pourcentage de la population adulte ayant au plus une 13^e année scolaire, et la proportion ayant effectué des études universitaires) ainsi que l'importance du travail saisonnier (part de la main-d'œuvre ayant travaillé moins de 27 semaines). Il constate que, dans 26 des 36 comtés étudiés, le taux de chômage des Acadiens est inférieur à celui du comté (Desjardins, 2005). Lorsque nous comparons la proximité des grands centres,

la distance géographique paraît expliquer en grande partie les différences observées : « On peut donc conclure qu'être Acadien n'augmente pas la probabilité d'avoir un taux de chômage plus élevé qu'il ne l'est pour les « non-Acadiens » vivant dans une région similaire. Par contre, si notre comté de résidence se trouve loin des grands centres, la probabilité d'être en chômage s'accroît (Desjardins, 2005 : 113).

Pareilles vues corroborent les analyses de Beaudin (1996, 2005a) concernant les clivages rural-urbain. Par ailleurs, les observations de Desjardins touchant le chômage s'appliquent tout autant aux revenus, les Acadiens affichant un revenu moyen d'emploi supérieur à la moyenne du comté dans la majorité des cas (26 comtés sur 36). L'auteur en conclut que, eu égard aux résultats de Beaudin et Leclerc (1993), « la situation s'est relativement améliorée pour les Acadiens » (Desjardins, 2005 : 118). En conclusion, le chercheur affirme que, si le facteur linguistique joue un rôle positif sur le revenu des Acadiens, il leur est donc généralement favorable ou, à tout le moins, non significatif. La localisation jouerait un plus grand rôle : « le facteur régional est, lui, très important, puisqu'il a un effet négatif et significatif pour les régions rurales éloignées des grands centres » (Desjardins, 2005 : 118).

Bilan sommaire des explications fournies à propos des disparités

Suivant les diverses analyses consultées, le facteur linguistique peut intervenir indirectement sur le revenu par le jeu de facteurs intermédiaires, comme l'éducation, les taux d'emploi ou de chômage, mais ces derniers n'ont pas toujours été appréciés au sein des analyses de disparités de revenu. Si bien qu'il devient difficile de rattacher les disparités à l'appartenance linguistique, celle-ci pouvant intervenir dans l'insertion sur le marché de l'emploi, le chômage, les

niveaux d'instruction et les secteurs d'emploi occupés par les francophones et les anglophones.

Par ailleurs, l'approche régionaliste a dominé l'analyse des disparités économiques entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick, à tel point que les auteurs concluent que les disparités observées ne se rattachent pas à l'appartenance linguistique en soi, mais à des facteurs régionaux qui désavantagent les francophones. Comme le soulignent, par exemple, Desjardins et Beaudin, le facteur régional déterminerait plus que la langue (statut linguistique) les disparités de revenu entre francophones et anglophones. La périphéricité ou l'éloignement des grands centres, qui touche surtout les francophones, expliquerait les écarts de disparités de revenu. Ce constat est celui aussi de Polèse et Shearmur (2002 : 127), qui, tout en reconnaissant que la périphéricité n'explique pas tout, affirment que « la géographie et la localisation jouent un rôle capital pour expliquer la croissance des régions périphériques ». Lorsque Desjardins apprécie le facteur régional, il apparaît même que les francophones tendent à avoir des revenus supérieurs aux anglophones. Le facteur linguistique, c'est-à-dire les rapports sociaux entre les anglophones et les francophones, serait même à l'avantage des francophones. Ce qui peut être vrai au sein des sous-régions désavantagées, les francophones y occupant sans doute une position avantageuse à l'égard des anglophones, est faux à l'échelle de la province.

L'explication régionaliste révèle ses limites lorsqu'elle nous fait perdre de vue le rapport social au cœur des disparités économiques. Or, elle ne doit pas écarter l'appartenance linguistique comme facteur susceptible de déterminer les écarts de revenu. L'occupation de l'espace et du territoire constitue un phénomène social qui se conçoit en fonction des rapports

sociaux. Aussi importe-t-il de placer l'analyse régionaliste dans le contexte des rapports sociaux entre les francophones et les anglophones en vérifiant à quel degré ces derniers déterminent les disparités de revenu. Plus encore, ce sont les rapports sociaux qu'entretiennent les francophones et les anglophones qui déterminent le confinement des premiers dans des régions et des secteurs économiques moins développés. C'est en grande partie en fonction de ces rapports que les francophones se sont retrouvés dans des régions défavorisées. Donc, si les rapports sociaux entre les francophones et les anglophones se transforment, à l'avantage des francophones par exemple, cela risque de se refléter dans l'occupation territoriale. D'ailleurs, les fortes migrations des francophones du nord vers le sud du Nouveau-Brunswick accompagnent un rattrapage économique de la minorité francophone dans son ensemble, comme Beaudin (2005a : 95) le souligne à juste titre. Ce phénomène favorise une meilleure insertion socioéconomique des travailleurs francophones qui occupent davantage les centres et les régions dynamiques économiquement.

Le rapport linguistique entre les francophones et les anglophones a évolué : il est passé d'un rapport de domination clairement établi à un rapport d'égalité, politique et juridique, pouvant se manifester par un rattrapage économique. Il reste cependant à vérifier, en éliminant une série de facteurs externes, dans quelle mesure l'appartenance linguistique détermine en soi les disparités de revenu.

■ OBSERVATIONS SUR LES DISPARITÉS DE REVENU

Objectif de notre recherche

Lorsque nous analysons les disparités touchant la situation économique et celle du revenu entre groupes linguistiques, il

importe, certes, de prendre en compte les facteurs structurels telles la scolarité, la concentration régionale ou encore l'existence de plusieurs activités saisonnières. Cette démarche ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue les rapports sociolinguistiques qui, concomitamment, agissent sur les différents facteurs à l'avantage d'un groupe linguistique par rapport à un autre. En écartant les facteurs structurels et en adoptant une démarche sélective, nous croyons pouvoir tenir compte davantage des attributs linguistiques de chacun des deux groupes observés dans l'explication des disparités de revenu.

Stratégie et méthode

Notre étude a pour objet principal de comparer l'évolution des disparités de revenu entre les anglophones et les francophones du Nouveau-Brunswick de 1970 à 2001. Les sujets observés ayant au préalable été sélectionnés minutieusement, nous ne retenons que des personnes actives sur le marché du travail. Par francophones, il faut entendre des personnes de langue maternelle française qui parlent le français à la maison. Notre étude porte également sur les francophones et les anglophones bilingues. Par francophones bilingues, il faut entendre des personnes de langue maternelle française qui parlent le français ou l'anglais à la maison et qui connaissent l'anglais. Les mêmes définitions s'appliquent, avec les changements nécessaires, aux anglophones. Les données portent sur le revenu tiré du travail.

Nous avons appliqué plusieurs restrictions à notre échantillon afin d'obtenir des résultats qui reflètent au mieux l'effet linguistique sur le revenu, tout en réduisant l'influence de facteurs structurels ou externes. Il a alors fallu exclure de l'analyse les personnes à la retraite, les femmes, les personnes qui ont une faible scolarité, les employés du secteur primaire

(touchés par l'économie saisonnière) et ceux qui n'avaient pas touché de revenu d'emploi l'année précédant l'enquête. L'exclusion des femmes nous permet d'éliminer la situation où les différences observées relèveraient de dynamiques contrastées d'intégration du marché du travail entre les femmes francophones et anglophones. Même scénario pour ce qui est de l'aspect saisonnier, lequel touche particulièrement certains segments de l'économie (secteurs primaires) dans des régions en particulier. Pour cette raison, nous avons exclu de l'analyse les répondants qui travaillaient dans le secteur primaire – agriculture, mines, pêche – qui sont concentrées au nord du Nouveau-Brunswick²¹. Nous avons également exclu les personnes qui n'avaient pas touché de revenu d'emploi l'année précédant l'enquête. En somme, les disparités de revenu observées correspondent plus étroitement à des différences de traitement salarial.

Cette stratégie se justifie par notre objectif de recherche qui, rappelons-le, propose de mettre au jour l'existence éventuelle de disparités de revenu chez les anglophones et les francophones actifs sur le marché de l'emploi. Autrement dit, les écarts observés pourront beaucoup moins relever de facteurs externes.

Plus précisément, notre étude se limite à des hommes :

- résidents du Nouveau-Brunswick ;
- nés au Canada ;
- âgés de 25 à 54 ans ;
- de langue maternelle française ou anglaise ;
- parlant français ou anglais ou français et anglais à la maison ;

- ayant travaillé au moins une semaine durant l'année civile précédant le recensement ;
- ayant travaillé surtout des semaines à temps plein durant cette année ;
- gagnant plus que le salaire minimum légal en vigueur dans chaque province ;
- salariés et sans revenus de travail autonome durant cette année ;
- n'ayant pas fréquenté d'établissement d'enseignement, même à temps partiel, depuis huit mois ;
- en emploi ou absent du travail durant la semaine précédant le recensement ;
- ayant travaillé plus de trente heures durant cette semaine de référence ;
- œuvrant dans les secteurs d'activités secondaires ou tertiaires ;
- ne travaillant pas dans le secteur de la construction et du bâtiment ;
- ayant fréquenté l'école au moins jusqu'au secondaire III ou IV (10^e et 11^e année).

En 1970, ces personnes formaient un peu plus du quart de la main-d'œuvre masculine francophone et anglophone âgée de 15 à 64 ans et gagnant un revenu de travail positif au Nouveau-Brunswick (26 % en 1971, N = 398/1 500 individus dans notre ensemble de données censitaires de 1971). Leurs poids dans la population ont augmenté depuis cette époque. Ils en représentent de nos jours plus du tiers (36 % en 2001, N = 1 862/5 153 dans nos données).

L'effet de l'application de nos critères est perceptible. Nos échantillons sont composés de salariés en mi-carrière, relativement bien rémunérés et travaillant des semaines pleines, 12 mois par année. En 2001, notre échantillon est constitué de salariés qui, en moyenne, étaient âgés de 39 ans, œuvraient 45 heures par semaine, 49 semaines par année et gagnaient 40 703 \$ par année. La moyenne du revenu de travail pour les hommes néo-brunswickois en 2001 se situait à 30 298 \$ (Statistique Canada, 2005). Pour les

²¹ Voir les sections A, B, C, D, F et Q de la Classification type des industries - Compagnies et entreprises (CTI-C) 1980 [en ligne] [www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/sic-c/sicc80-menu_f.htm].

personnes retenues ici, les données sur le salaire ont leur plein sens. Elles indiquent le prix du nombre annuel d'heures travaillées.

Sources des données

Nos données proviennent des fichiers publics de micro-données des recensements canadiens de 1971, 1981, 1991, 1996 et 2001. Ces fichiers donnent aux chercheurs un accès relativement facile à plusieurs données fondamentales du recensement. Ils nous offrent un échantillon substantiel des recensés, construit par les soins de Statistique Canada pour représenter fidèlement la population dont il est tiré. Le traitement et l'interprétation de ces données exigent, comme c'est toujours le cas dans la réalisation des analyses secondaires, une minutie et une prudence particulières.

Variables retenues

La variable dépendante de notre étude est le revenu. Statistique Canada recueille des informations sur le revenu des particuliers durant l'année civile précédant le recensement (par exemple, les revenus de toute l'année 2000 pour le recensement tenu le 15 mai 2001). De cet ensemble de revenus possibles (prestations de divers programmes de sécurité sociale, revenus de retraite, gains de capital, etc.), nous avons retenu les revenus salariaux. De l'ensemble des revenus de travail (revenus d'entreprises constituées, honoraires professionnels, etc.), nous avons retenu les revenus salariaux bruts, les commissions, les pourboires et les traitements, comme l'usage d'une voiture, avant impôts. Le revenu d'emploi après impôts peut être influencé par des caractéristiques (statut matrimonial, nombre d'enfants, frais médicaux, etc.) et des comportements (participation à un régime de retraite de l'employeur, souscription à des régimes

d'épargne études) du contribuable n'ayant rien à voir avec la valeur qu'assigne le marché à ses qualifications ainsi qu'à ses habiletés langagières.

La qualité des informations censitaires sur le revenu d'emploi est réputée bonne, pour de multiples raisons. Les conditions de recueil des informations sont favorables. La réputation de Statistique Canada quant à la confidentialité des données est excellente, ce qui importe dans le recueil des données personnelles. Le recensement procède par autodéclaration sur un formulaire que les recensés mettent ensuite à la poste, ce qui élimine les craintes et les biais qui naissent du fait de la présence d'une personne qui interroge. Les intéressés peuvent, en mai ou en juin, le jour du recensement, consulter leurs déclarations fiscales qu'ils ont, pour la plupart, remplies six semaines avant, en mars ou en avril, ce qui favorise l'exactitude des réponses. L'ensemble des questions (questions 51a à 51j dans le formulaire complet du recensement de 2001) est clair et distingue bien le salaire, les commissions, les pourboires et traitements des questions sur les autres sources de revenu des répondants. Tout cela explique probablement pourquoi Statistique Canada estime, après une vérification poussée de la cohérence des réponses des recensés, que très peu hésitent à indiquer le montant exact de leur revenu d'emploi (Statistique Canada, 2004) (voir Béland, 2003).

La deuxième variable d'intérêt pour nous concerne la langue du répondant. Elle est obtenue par deux questions. La première porte sur la langue « maternelle » des sujets. En 2001, elle était définie dans le questionnaire du recensement comme « celle apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé ». Le libellé de la question sur la langue maternelle a souvent changé d'un recensement à l'autre depuis 1941, mais son objet est toutefois demeuré identique.

Dans le questionnaire du recensement de 1971, par exemple, Statistique Canada demande d'indiquer la première langue parlée et encore comprise. Par conséquent, l'usage est de considérer comparables les informations recueillies sur la langue maternelle depuis 1941, même si elles comportent certaines limites. Comme dans le cas des données sur le revenu, nous sommes prisonniers des limites des données censitaires sur la langue. La réputation de ces données demeure néanmoins excellente. L'autre question vise la connaissance des langues officielles du Canada (le français et l'anglais). On demande aux sujets si, oui ou non, ils connaissent « assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation » (question 13 dans le formulaire complet du recensement de 2001). L'univers des réponses possibles est ici limitée à quatre possibilités : le français seulement, l'anglais seulement, les deux et ni l'une ni l'autre. Les personnes « bilingues » sont les personnes qui indépendamment de la connaissance d'une autre langue que le français et/ou l'anglais, disent parler ces deux dernières langues. Dans ces conditions, le répondant dont la langue maternelle est, par exemple, le portugais, et qui, du français ou de l'anglais, déclare ne connaître que le français devient un individu unilingue francophone (Béland, 2003).

Résultats

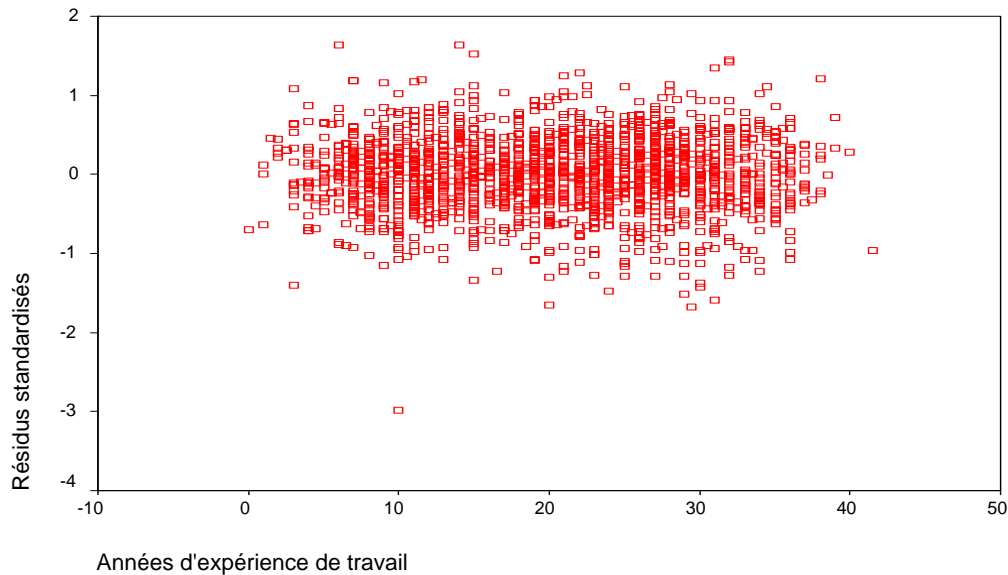
Nos résultats ont été obtenus en utilisant une technique d'analyse multivariée mise au point par l'économiste Jacob Mincer (1993, 1958) quelques années avant la publication des études de Raynauld *et al.* (1966, 1969). Cette technique permet d'apprécier simultanément plusieurs variables dont est présumé l'effet sur le revenu du travail : la scolarité, l'expérience professionnelle accumulée, le nombre de semaines travaillées par année, et ainsi de suite. Notre modèle explicatif est décrit à

l'annexe A. Les détails techniques complets concernant la construction des variables à l'aide des fichiers publics de micro-données censitaires et des copies des sorties informatiques des analyses multivariées peuvent être obtenus sur demande²².

Les résultats sont robustes et intéressants. Le lecteur curieux de leur pertinence trouvera les précisions nécessaires dans les tableaux de l'annexe B ainsi que dans le graphique 1. Notre modèle explique, selon les années, une proportion de 31 à 41 % de la variance du salaire annuel des travailleurs de notre population. Ce qui se trouve dans l'intervalle habituel pour ce type de modèles. Dans le graphique I, on peut constater que relativement peu de nos résidus standardisés de la régression pour l'année 2000 se situent hors de l'intervalle 1 et -1, tel que l'exigent les postulats de base de la modélisation linéaire (Johnston, 1984). Les nuages de résidus pour 1970, 1980, 1990 et 1995 (non illustrés ici) ont tous une forme similaire à celle de nos nuages pour 2000. La dispersion des revenus de travail n'augmente pas et ne diminue pas avec l'augmentation du nombre d'années d'expérience dans nos échantillons. Notre modèle statistique explique donc bien le revenu.

²² Voir les coordonnées de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques au site Web suivant [www.umoncton.ca/icrml].

Graphique 1: Distribution des résidus standardisés par les années d'expérience de travail, Nouveau-Brunswick, régression de 2000



N=1862

Source des données: fichier public de micro-données, recensement de 2001, Statistique Canada

Deux notes méthodologiques s'imposent ici. La première. Le fait de tracer l'histoire de l'évolution des inégalités de revenus demande que nous distinguions la tendance qu'elles suivent au fil du temps des effets de la conjoncture. Les crises économiques peuvent influencer différemment le statut et l'activité des francophones et des anglophones sur les marchés du travail au Canada. Au Nouveau-Brunswick, la présence des travailleurs de la construction dans nos échantillons rend les écarts entre les revenus moyens des francophones et des anglophones unilingues statistiquement insignifiants à deux de nos points d'observation, à savoir 1990 et 1995, alors que leur absence les rend statistiquement significatifs. Les pertes d'emplois causées par la récession de la première moitié des années 1990 ont probablement moins touché les francophones unilingues œuvrant dans la construction, secteur rémunérateur, que ceux travaillant dans d'autres secteurs. Pour apprécier l'effet des cycles sur le poids d'un nombre restreint de francophones unilingues bien rémunérés, l'élimination toute simple des travailleurs de la construction de notre population constitue la stratégie la plus efficace et la plus simple. Nous l'avons suivie.

La seconde. Nos résultats se rapportant à l'année 1970 sont exploratoires; ils sont présentés à titre indicatif uniquement et strictement. Les fichiers publics de micro-données de 1980, 1990, 1995 et 2000 comprennent plus de 3 % de la population qu'ils représentent. Celui de 1970 en comprend 1 % seulement. Aussi, il n'y a que deux francophones unilingues dans notre échantillon de 1970 (voir le tableau 1). Ce qui reflète bien la réalité. Dans une province où les deux tiers de la population sont anglophones, les francophones unilingues ont difficilement accès aux emplois réguliers et stables. Mais, toute inférence avec cet échantillon

est impossible. Pour donner néanmoins une image exploratoire des inégalités attribuables en 1970 à l'ethnicité ou au bilinguisme entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick, nous avons visé pour l'année 1970 une population légèrement différente de celle couverte en 1980, 1990, 1995 et 2000. Les travailleurs de la construction et les personnes ayant moins de neuf ans de scolarité font partie de notre population de 1970. Pour apprécier le lien particulièrement étroit en 1970 entre l'origine ethnique et le nombre de semaines travaillées, les hommes ayant travaillé moins de 40 semaines en 1970 en sont exclus. La liste complète des critères de sélection retenus pour procéder à une sélection dans le fichier public de micro-données de 1971, un échantillon de 483 travailleurs comptant 22 francophones unilingues figure à l'annexe B.

Les résultats obtenus pour 1970 ressemblent aux résultats obtenus pour 1980, 1990, 1995 et 2000 (voir le tableau II et le graphique II). Cette ressemblance permet de croire que nous avons saisi le fil de l'histoire des inégalités entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick de 1970 à 2000.

Nous présentons au tableau 1 la composition de notre échantillon selon l'origine et le bilinguisme, puis, au tableau suivant, les résultats d'analyse pour chacune des cinq périodes.

Tableau 1
Proportion et nombre de travailleurs néo-brunswickois dans l'échantillon,
selon le bilinguisme et l'origine (en % et nombre)

	1971	1981	1991	1996	2001
francophones bilingues	15,8 (63)	25,2 (233)	28,1 (510)	29,0 (497)	29,8 (555)
francophones unilingues	0,5 (2)	2,4 (22)	3,9 (71)	2,3 (40)	3,2 (60)
anglophones bilingues	4,8 (19)	6,6 (61)	5,6 (101)	7,7 (132)	9,5 (176)
anglophones unilingues	78,9 (314)	65,9 (610)	62,5 (1 135)	60,9 (1 043)	57,5 (1 071)
Total	100 (398)	100 (926)	100 (1 817)	100 (1 712)	100 (1 862)

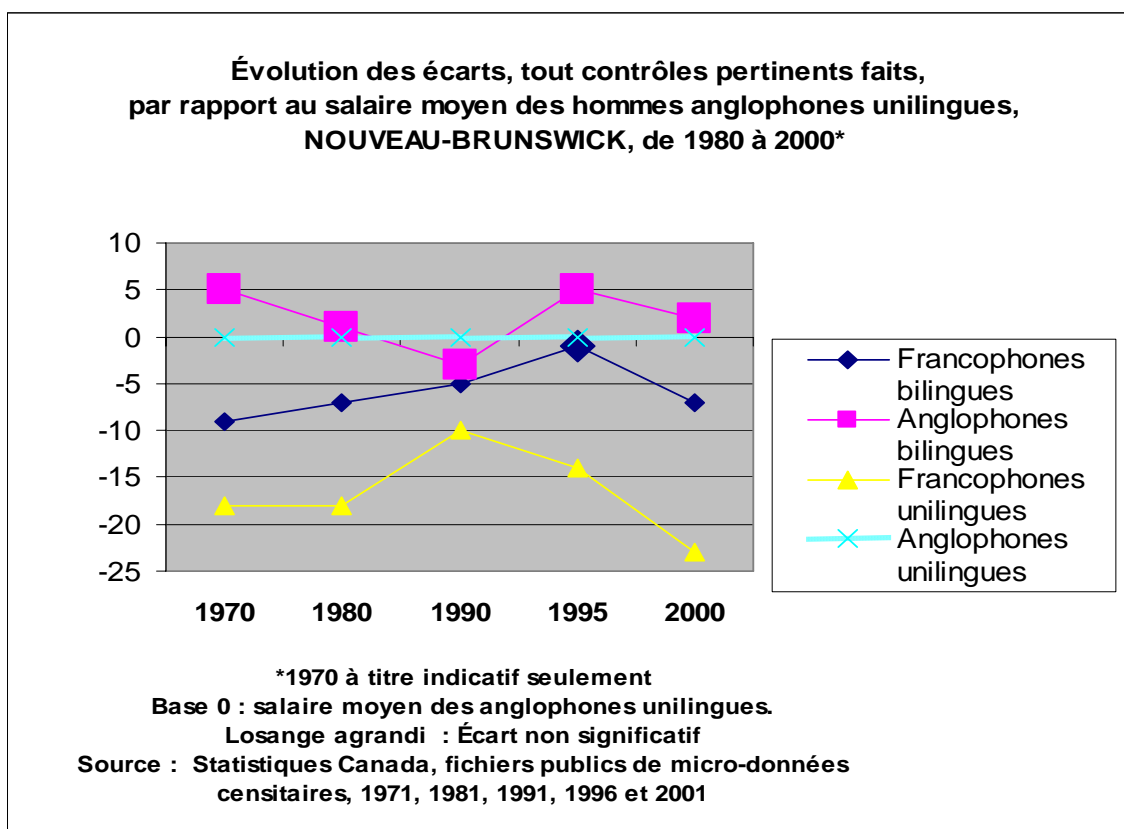
L'examen de la composition de la population échantillonnée, nous permet de constater une forte présence de francophones bilingues comparativement aux francophones unilingues. La proportion de francophones bilingues au sein de l'échantillon a par ailleurs beaucoup progressé, passant de 15,8 % en 1970 à 29,8 % en 2001. Elle est proche désormais du poids des francophones dans la population du Nouveau-Brunswick (32,9 % en 2001). Ce changement est à noter. En cette ère de précarité sur le marché du travail, cette progression de francophones bilingues signale une amélioration de leur insertion relative sur le marché de l'emploi régulier et stable, actif toute l'année. Un phénomène similaire est observé du côté des anglophones, alors que les bilingues ont doublé leur proportion, passant de 4,8 à 9,5 %, laquelle demeure toutefois relativement bien modeste comparativement aux francophones.

Voyons maintenant nos estimations de l'apport des attributs linguistiques au revenu d'emploi. Il faut noter que les écarts sont toujours ramenés au groupe anglophone unilingue. Les écarts en pourcentage qui paraissent dans le tableau 2 expriment ainsi la disparité relative de revenu gagné d'un groupe par rapport aux anglophones unilingues servant de base comparative.

Tableau 2
Résultats des régressions sur le logarithme du salaire des hommes de langue maternelle française ou anglaise au Nouveau-Brunswick ayant fréquenté l'école au moins jusqu'au secondaire V et travaillant dans les secteurs secondaires et tertiaires (en %)*

	1970*	1980	1990	1995	2000
Anglophones unilingues	BASE 0	BASE 0	BASE 0	BASE 0	BASE 0
Anglophones bilingues	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>-3</u>	<u>5</u>	<u>1</u>
Francophones bilingues	-9	-7	-5	<u>-1</u>	-7
Francophones Unilingues	-18	-18	-10	-14	-23

Source : Fichiers publics de micro-données des recensements de 1971, 1981, 1991, 1996 et 2001. Compilation de Nicolas Béland, 2006.
 * Pour l'année 1970, à titre indicatif seulement. Voir le texte pour explications
 (souligné) : écart statistiquement non significatif par rapport à la base 0.



Ces résultats nous autorisent à affirmer que les écarts de salaires persistent entre les anglophones et les francophones du Nouveau-Brunswick. Les francophones unilingues ou bilingues gagnent en moyenne moins que les anglophones à scolarité et qualifications équivalentes dans les segments secondaire et tertiaire du marché du travail. L'ampleur de ces

écarts semble toutefois s'atténuer. En fait, après avoir réduit leur écart entre 1980 et 1990 avec les anglophones unilingues, passant de -18 % à -10 %, cet écart a continué de s'accroître par la suite, pour atteindre chez les francophones unilingues -14 % en 1995 et -23 % en 2000.

Ils confirment certaines observations faites dans les années 1970 et 1980. Beaudin et Leclerc (1993), par exemple, constataient une différence de 10 points entre les anglophones et les francophones en 1985. Selon Boulet et Lavallée (1983), cet écart serait passé de 13 à 8 % entre 1970 et 1980 au détriment des francophones hors-Québec.

Le bilinguisme des francophones leur permet de réduire les écarts, mais non de les éliminer. Chez les francophones bilingues, les écarts sont moins prononcés et connaissent une baisse entre 1980 et 1995 (de -9 % à -1 %), pour augmenter ensuite entre 1995 et 2000 (de -1 % à -7 %). Les anglophones bilingues ont des revenus semblables aux anglophones unilingues. Le bilinguisme aurait même joué au détriment des anglophones en 1990. Le bilinguisme ne favorise donc pas un revenu plus élevé chez les anglophones. De 1970 à 2000, la valeur du français pour les anglophones est insignifiante et presque nulle, ce qui signifie que le poids du bilinguisme repose encore et entièrement sur les épaules des francophones. S'il permet de réduire les disparités de revenu chez ces derniers, il ne les élimine pas.

La proportion croissante d'anglophones bilingues dans notre population (de 5,6 % en 1991 à 9,5 % en 2001; voir tableau 1) permet néanmoins de penser que le bilinguisme constitue un atout rémunérateur pour une proportion modeste des anglophones bilingues. Depuis l'adoption en 1969 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, le gouvernement a l'obligation de servir les citoyens dans la langue officielle de leur

choix, le français ou l'anglais, partout sur son territoire. Le poids du secteur privé occulte peut-être le fait que le bilinguisme constitue de nos jours une condition d'accès à plusieurs postes rémunérateurs. Cette hypothèse est plausible, mais elle doit être vérifiée.

Dans la même veine, la rémunération moyenne des francophones bilingues était de loin supérieure à celle des francophones unilingues. En 1970, un homme francophone bilingue gagnait en moyenne 9 % de plus que son homologue francophone unilingue. En 1980, cet écart se situait respectivement à 12 %, en 1990, à 15 %, en 1995, et, en 2000, à 16 %. De tels écarts sont très significatifs, puisqu'il s'agit ici de personnes similairement qualifiées et occupant des emplois réguliers et stables. La prime au bilinguisme au Nouveau-Brunswick ne semble s'adresser qu'aux francophones selon nos résultats. À l'instar du contraste entre la prévalence du bilinguisme chez les francophones et les anglophones, ce constat permet d'affirmer que la connaissance de l'anglais constitue une condition favorable à l'accès à un emploi de qualité pour les francophones.

Ces analyses montrent que les disparités persistent entre les anglophones et les francophones et que, si elles tendent à diminuer à long terme pour les francophones bilingues, elles demeurent néanmoins. Elles se sont même accrues depuis 1995. Les disparités de revenu se sont également accrues chez les francophones unilingues depuis 1990, annihilant du coup les gains antérieurs réalisés entre 1980 et 1990. Il reste à voir si l'accentuation des écarts de revenus se poursuivra avec les données du recensement de 2006.

Notre interprétation de ces écarts repose sur une hypothèse. Nous supposons que, en raison de leur degré de participation au marché et de leurs autres caractéristiques,

les travailleurs ont accès à tous les points du marché au Nouveau-Brunswick sur l'ensemble du territoire. Cette hypothèse est-elle valable ? Nous le croyons. Cependant, nous aurions voulu obtenir des données pour apprécier d'un peu plus près l'effet des régions sur les disparités. En 1966, André Raynauld et ses collègues ont entrepris la rédaction de leur rapport historique pour la Commission Laurendeau-Dunton en déclarant que les inégalités régionales au Canada expliquaient en grande partie les écarts de revenus beaucoup plus que l'origine ethnique (Raynauld *et al.*, 1966). Cependant, l'origine ethnique pesait quand même lourd sur l'avenir des Canadiens par rapport au marché du travail. On a beaucoup insisté en Acadie sur la réduction des disparités régionales. Nos résultats indiquent que la relecture de Raynauld *et al.* (1966) pourrait aussi bien contribuer à l'orientation de recherches futures et élargir la portée des études régionales.

■ RÉFLEXION SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

On aurait pu s'attendre à ce que la situation s'améliore, voire à ce qu'il y ait un rattrapage économique des francophones dans la foulée des politiques de développement régional, notamment du programme *Chances égales pour tous*. La création de l'Université de Moncton et la modernisation des collèges techniques et professionnels, devenus des collèges communautaires, leur ont permis de se scolariser et de mieux occuper le marché du travail. Grâce au programme *Chances égales pour tous*, ils ont pu accéder à de meilleurs

emplois ou, dans certains cas, améliorer leurs conditions de travail, mais cela semble s'être fait sans modifier les rapports socioéconomiques entre les anglophones et eux sur le marché du travail

et sans donner au français sur ce marché une valeur équivalente à l'anglais.

Comme nos résultats d'analyse l'attestent, ces politiques n'ont pas permis aux francophones de combler les écarts de revenus avec les anglophones; elles n'ont pas accordé une valeur accrue au français sur le marché du travail par rapport à l'anglais. Nous avons fait remarquer, de toute manière, que les politiques de développement régional, tout comme le programme *Chances égales pour tous*, ne visaient pas expressément les francophones du Nouveau-Brunswick. Il reste à suivre l'effet d'un programme comme le RDÉE sur la situation économique des francophones dans une province comme le Nouveau-Brunswick, dont l'objet déclaré consiste à favoriser le développement économique et l'employabilité des francophones en situation minoritaire. Il est permis de penser qu'un tel programme a plus de chances de produire des résultats positifs à cet égard.

Il nous reste à mieux comprendre les causes de la persistance de ces disparités. Ces causes, s'apparentent-elles à celles qui prévalaient depuis les années 1970 ? D'autres analyses devront chercher à faire apparaître à la fois ces écarts et l'évolution des rapports sociaux linguistiques au Nouveau-Brunswick. Il faudra valider par ailleurs le renversement de tendance de la période 1995-2000. S'agirait-il d'un accident de parcours ou d'une tendance établie ? Seul l'examen des données du recensement de 2006 permettra d'y voir plus clair.

L'inégalité entre les anglophones et les francophones en matière de revenus peut-elle s'expliquer, comme l'affirme Beaudin (1998a), par le fait que les entreprises acadiennes sont encore de taille trop modeste et non suffisamment capitalisées pour offrir des salaires concurrentiels à ceux des entreprises anglophones ? Par ailleurs, et notamment dans le secteur public et dans les grandes entreprises

privées, les réseaux sont-ils avant tout anglophones et peut-on dire qu'il n'est pas aussi facile pour les francophones d'en faire partie ? Se peut-il aussi que les francophones soient confinés dans des secteurs économiques plus désavantagés sur le plan des revenus ?

Bien que notre analyse ne permette pas de répondre à ces questions, elle autorise à établir la persistance d'écart de revenus, sans renvoyer l'explication de ces écarts à des facteurs extralinguistiques. Aussi pouvons-nous affirmer sur la foi de notre recherche que l'appartenance linguistique a indubitablement un effet sur le revenu des individus.

■ RÉFÉRENCES

- Allain, Greg (1985). *L'alternative officielle à la création alternative d'emplois : les programmes gouvernementaux de créations d'emplois - Un dossier peu reluisant dans les provinces Maritimes et au Nouveau-Brunswick*, Moncton.
- Allain, Greg (2002). « L'entrepreneurship minoritaire et le développement économique : le rôle des gens d'affaires Acadiens dans la croissance de Moncton », Communication au 66^e congrès de l'ACFAS, Université Laval, mai 1998.
- Arsenault, Samuel et Rodolphe Lamarche (1993). « Économie acadienne contemporaine », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes*, Édition en ligne du Centre d'études acadiennes [www2.umoncton.ca/cfdocs/cea/livres/doc.cfm?livre=maritimes].
- Beaudin, Maurice (1996). « Les Acadiens des Maritimes : une société en mal de modernisme », dans *Le Congrès mondial acadien : l'Acadie en 2004*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 308-319.
- Beaudin, Maurice (1998a). « L'apport d'une minorité à sa région : les Acadiens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick », dans Albert Breton (dir.), *Langue et bilinguisme : les approches économiques*, coll. *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, Ottawa, chap. 6, p. 249-284.
- Beaudin, Maurice (1998b). « L'avenir des minorités francophones hors-Québec », *Options politiques*, vol. 19, n° 4, mai 1998, p. 34-37.
- Beaudin, Maurice (1999). « Les Acadiens des Maritimes et l'économie », dans J-Y Thériault (dir.) *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 239-264.
- Beaudin, Maurice (2001). « L'État moteur : Louis J. Robichaud et le combat pour l'industrialisation au Nouveau-Brunswick », dans *Louis Robichaud, 1960-1970*, Actes du Colloque, ICRDR, Moncton, p. 91-114.
- Beaudin, Maurice (2005a). « Les francophones des Maritimes : prospectives et perspectives », dans Jean-Pierre Wallot, (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 77-98.
- Beaudin, Maurice (2005b). « Sphère économique et minorité acadienne : bilan de la recherche et axes prioritaires d'intervention », dans Marie-Linda Lord (dir.), *L'émergence et la reconnaissance des études acadiennes*, Association internationale des études acadiennes, Moncton, p. 137-158.

- Beaudin, Maurice et André Leclerc (1993). « Économie acadienne contemporaine », dans *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- Beaudin, Maurice et Donald J. Savoie (1988). « Les tentatives de développement dans le nord-est du Nouveau-Brunswick », dans *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, ICRDR, Moncton, p. 117-165.
- Beaudin, Maurice et Donald J. Savoie (1992). *Les défis de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick*, Éditions d'Acadie, Moncton.
- Beaudin, Maurice et Rodrigue Landry (2003). « L'attrait urbain : Un défi pour les minorités francophones au Canada », dans *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, février 2003, p. 19-22.
- Béland, Nicolas (2003). *La persistante disparition de l'écart : L'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethno-linguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1970 à 1995*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 41 p.
- Belliveau, Joel et Frédéric Boily (2005). « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, janv-avril 2005, p. 11-34.
- Boulet, J.-André et Laval Lavallée (1983). *L'évolution des disparités linguistiques de revenus de travail au Canada de 1970 à 1980*, document n° 245, Conseil économique du Canada, 71 p.
- Breton, Albert (1999). « Le rendement culturel des langues et l'assimilation linguistique », dans Albert Breton (dir.), *Explorer l'économie linguistique*, coll. *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, Ottawa, chap. 3, p. 95-121.
- Brym, Robert et Bonnie J. Fox (1989). *From Culture to Power, the Sociology of English Canada*, Toronto, Oxford University Press, 222 p.
- Cardinal, Linda et al. (1994). *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec, 1980-1990*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 198 p.
- Christofidès, Louis N. et Roger Swindinsky (1998). « Bilinguisme et revenu : une étude fondée sur les données des recensements de 1971, 1981 et 1991 », dans Albert Breton (dir.), *Explorer l'économie linguistique*, coll. *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, Ottawa, chap. 5, p.
- Clarke, Patrick (2000). « Régions et régionalismes en Acadie : culture, espace, appartenance », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 2, p. 299-365.
- Côté, Serge (1980). « Les obstacles structurels au développement en Acadie », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 13, n° 1-2, p. 61-73.
- Cyr, Hubert, Denis Duval et André Leclerc (1996). *L'Acadie à l'heure des choix*, Moncton, Éditions d'Acadie.

- Daigle, Jean (dir.) (1993). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 908 p.
- Daigle, Jean (1990). *Une force qui nous appartient : la Fédération des caisses populaires acadiennes, 1936-1986*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Desjardins, Pierre-Marcel (2005). « L'Acadie des Maritimes : en périphérie de la périphérie ? », *Francophonie d'Amérique*, n° 19, printemps, p. 107-124.
- Dubet, François (2003). « Dominique Schnapper, La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine », *Sociologie du travail*, vol. 45, n° 2, avril, p. 289-290.
- Even, Alain (1970). *Le Territoire pilote du Nouveau-Brunswick ou les blocages culturels au développement économique, contribution à une analyse socio-économique du développement*, thèse de doctorat, Université de Rennes.
- Fontan, Jean-Marc (1993). « Désengagement de l'État et prise en charge collective : vers une communauté-providence ? », dans Jean Lafontant (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, Presses universitaires de Saint-boniface, p. 29-52.
- Forgues, Éric, Sylvie Giraud et Mario Paris (2006), « La revitalisation économique des communautés minoritaires de langue officielle au Canada : le cas du réseau de développement économique et de l'employabilité », *Francophonie d'Amérique*, no 22, automne, (à paraître).
- Godin, Alcide (2001). « Les réformes en éducation au Nouveau-Brunswick, 1960-1970 », dans *Louis Robichaud, 1960-1970*, Actes du Colloque, ICRDR, Moncton, p. 185-199.
- Harris, Richard G. (1998). « L'économie de la langue dans une économie virtuellement intégrée », dans Albert Breton (dir.), *Langue et bilinguisme : les approches économiques*, coll. *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, chap. 2, p. 37-96.
- Lamarche, Rodolphe et Jean-Yves Daigle (1999). *L'industrie de la tourbe au Nouveau-Brunswick : naissance, développement et perspectives d'avenir*, ICRDR, Moncton.
- Landry, Dollard (1977). *La nature et les causes des disparités socio-économiques sur le territoire acadien*, Mémoires de la Société royale du Canada, 15, Série IV (1977), p.169-195.
- Lavoie, Roger (1990). *L'État-providence néo-brunswickois (1960-1986), Dualité et légitimation*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 143 p.
- Leclerc, André (1984). *L'économie des régions acadiennes et des régions du nord et de l'est du Nouveau-Brunswick : le produit intérieur brut et le revenu personnel régional*, Petit-Rocher, Conférence permanente des institutions acadiennes, 213 p.
- Lévesque, Guy et Donald A. Rumball (1996). *L'entrepreneurship acadien : ses sources, son essor, son avenir*, Moncton, Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

- Mincer (1993, 1958). « Investments in Human Capitals and Personal Income Distribution », *The Journal of Political Economy*, vol. 66 p.281-302. Réimprimé dans *Studies in Human Capital: Collected Essays of Jacob Mincer*, Aldershot, United Kingdom, Edward Elgar Publishing Limited, p.3-31.
- Polèse, Mario et Richard Shearmur, avec la collaboration de Pierre-Marcel Desjardins et Marc Johnson (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir*, Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec, et Institut canadien de recherche sur le développement régional, Moncton.
- Raynauld, André, Gérard Marion et Richard Béland (1966). *La répartition des revenus selon les groupes ethniques au Canada*, Rapport de recherche préparé pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, 1964, 4 volumes.
- Raynauld, André, Gérard Marion et Richard Béland (1969). *La répartition des revenus selon les groupes ethniques au Nouveau-Brunswick*, Étude inédite préparée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa.
- Saint-Germain, Maurice et Marc Lavoie (1989). *Langues et statuts économiques : le Canada des années 80*, Manuscrit, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de science économique.
- Savoie, Donald J. (1992). *Canada's Search for Solution*, University of Toronto Press, 1992.
- Savoie, Donald J. et Maurice Beaudin (1988). *La lutte pour le développement : le cas du Nord-Est*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 282 p.
- Statistique Canada (2004). *Données sur le revenu du recensement de 2001*, Rapport technique du recensement de 2001, numéro 92-393 XIF au catalogue, Ottawa, 49 p.
- Statistique Canada (2005). *Le Canada en statistiques. Tableaux thématiques*, Site Internet de Statistique Canada, Ottawa.
- Vaillancourt, François et Richard Roy (1979). « Les différences dans le niveau de revenu des francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick, 1971 », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 12, n° 1, p. 83-97.
- Vaillancourt, François (1988). *Langues et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Les Publications du Québec, 230 p. (Coll. Dossiers du Conseil de la langue française, dossier 28).
- Vaillancourt, François (1996). « Coûts et bénéfices économiques des langues officielles : quelques observations », dans *Langues officielles et économie*, coll. *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, Ottawa, p. 107-121.
- Vaillancourt, François et Christine Touchette (2001). *Le statut du français sur le marché du travail de 1970 à 1995 : les revenus de travail*, Toronto, CD Howe Institute.
- Young, Robert A. (2001). « Le programme Chances égales pour tous : une vue d'ensemble », dans *L'ère Louis J. Robichaud, 1960-1970*, Actes du colloque, Moncton, ICRDR, p. 23-37.

■ ANNEXE A

Nos résultats ont été obtenus par l'application d'une technique d'analyse multivariée mise au point par l'économiste Jacob Mincer (1993) il y a une cinquantaine d'années dans le cadre de ses travaux sur le rôle de la scolarité et de l'expérience professionnelle dans la détermination du revenu du travail. Cette technique permet d'apprécier simultanément les effets de plusieurs variables sur les cinq variables en jeu ici (le revenu, l'unilinguisme francophone, l'unilinguisme anglophone, le bilinguisme francophone et le bilinguisme anglophone) et de faire apparaître les liens qui les unissent une fois que les choses ont été rendues semblables par ailleurs. Par exemple, si on observe que le salaire moyen des francophones bilingues n'est pas égal à celui des anglophones bilingues, on ne peut pas aller bien loin, sachant, par ailleurs, que les anglophones sont en moyenne plus scolarisés que les francophones et que la scolarité constitue l'un des déterminants principaux du salaire.

Grâce à des techniques simples, nous pouvons déterminer si, à scolarité égale, les francophones et les anglophones bilingues ont ou n'ont toujours pas des salaires moyens identiques. Mais la réalité est plus complexe. La scolarité, la langue et l'origine ethnolinguistique ne sont pas les seuls déterminants du salaire. La technique mise au point par Mincer permet, quant à elle, de multiplier considérablement le nombre des variables prises en considération et de faire entrer dans l'équation les autres variables pertinentes que constituent l'expérience professionnelle, le nombre de semaines travaillées, le statut matrimonial et, d'importance centrale ici, l'ethnicité et le bilinguisme français-anglais. Ces deux dernières variables ont été ajoutées à la liste usuelle des variables de l'équation de

Mincer par des économistes de l'Université de Montréal, qui ont ainsi donné à la tradition de recherche instaurée par Mincer une coloration particulière (voir les travaux de Raynauld, Marion et Béland, 1966, et ceux de Vaillancourt, 1988).

Nos modèles s'apparentent à ceux de Vaillancourt (1988, 1983) et de Christofidès et Swidinsky (1998).

Notre forme fonctionnelle de l'équation de Mincer est la suivante :

$$\begin{aligned} \ln Y_t = & \beta_1 C + \beta_2 EDUC + \beta_3 EXP + \beta_4 \\ & (EXP)^2 + \beta_5 \ln SEMAINE + \\ & + \beta_6 STATUT MATRIMONIAL + \\ & + \beta_7 LANGUE \text{ francophone unilingue} + \\ & + \beta_8 LANGUE \text{ francophone bilingue} + \\ & + \beta_9 LANGUE \text{ anglophone bilingue} + \mu_t \end{aligned}$$

Dans cette équation, la signification des termes et des symboles employés est la suivante :

- t est la période de temps.
- Y est le salaire annuel du travailleur.
- $\ln Y$ est le logarithme naturel de Y.
- EDUC est le plus haut niveau de scolarité atteint par le travailleur.

Cinq niveaux sont retenus pour les estimations : secondaire III et IV (catégorie omise, de 9 à 10 ans de scolarité), secondaire V et collégial (de 11 à 13 ans de scolarité), université (1 et 2 ans, 3 et 4 ans, 5 ans et plus).

EXP est l'expérience professionnelle accumulée à la date t (en année).

SEMAINE est le nombre de semaines travaillées contre rémunération durant la période t.

Ln SEMAINE est le logarithme de SEMAINE.

STATUT MATRIMONIAL est la situation de famille *de facto* du travailleur.

Le travailleur est célibataire (catégorie omise), marié, ou il est séparé, divorcé ou veuf.

LANGUE correspond aux habiletés linguistiques et à l'identité ethnolinguistique du travailleur. Dans notre équation, cette variable polytonique comporte quatre valeurs : anglophone unilingue (catégorie omise), francophone unilingue, francophone bilingue et anglophone bilingue.

■ Annexe B

Résultats des régressions

Tableau B1 : Résultats des régressions				
Variable dépendante : Logarithme du salaire				
Méthode des moindres carrés ordinaires				
Hommes oeuvrant dans le secteur secondaire et tertiaire (la construction est exclue)				
et ayant fréquenté l'école au moins jusqu'au secondaire III*				
NOUVEAU-BRUNSWICK, 1980, 1990, 1995 et 2000				
Coefficients (Écart-types)	1980	1990	1995	2000
Constante	5,370 (0.191)	6,299 (0.140)	5,845 (0.155)	6,828 (0.168)
Expérience de travail	0,030 (0.006)	0,033 (0.005)	0,029 (0.006)	0,034 (0.006)
Expérience de travail (au carré)	0.000 (0.000)	0.000 (0.000)	0.000 (0.000)	0.000 (0.000)
Scolarité (1)				
Secondaire 5 (11-13 ans)	0,161 (0.033)	0.146 (0.030)	0,168 (0.039)	0,156 (0.043)
Université, 1 à 2 ans	0.227 (0.054)	0.256 (0.046)	0,339 (0.052)	0,301 (0.055)
Université, 3 à 4 ans	0,316 (0.054)	0.437 (0.043)	0.496 (0.052)	0,435 (0.055)
Université 5 ans et plus	0,434 (0.050)	0.573 (0.042)	0,557 (0.050)	0.625 (0.053)
Attributs linguistiques (1)				
Francophones bilingues	-0.075 (0.028)	-0.049 (0.022)	<u>-0.015**</u> (0.024)	-0.071 (0.024)
Signification (P)	0.007	0,022	0,53	0,003
Anglophones bilingues	<u>0.009**</u> (0.048)	<u>-0.031**</u> (0.042)	<u>0.029**</u> (0.041)	<u>0.010**</u> (0.038)
Signification (P)	0,844	0,462	0,477	0,802
Francophones unilingues	-0.198 (0.076)	-0.106 (0.050)	-0.152 (0.070)	-0.257 (0.062)
Signification (P)	0.010	0.034	0,030	0.000
Statut matrimonial (1)				
Marié	0,129 (0,001)	0,256 (0,031)	0,274 (0,034)	0,196 (0,032)
Séparé, divorcé, veuf	<u>0,008**</u> (0,064)	0,131 (0,054)	0,177 (0,053)	0,183 (0,051)
Nombre de semaines travaillées (logarithme)	0,988 (0.048)	0,834 (0.034)	0,950 (0.038)	0,743 (0.041)
R ²	0,411	0,412	0,413	0,309
F (q)	53,125	105,228	99,476	69,035
Population (N)	926	1817	1711	1862
* D'autres restrictions s'appliquent et sont expliquées en détails dans le rapport de recherche				
**L'emploi du caractère gras et du soulignement dénote le fait que l'écart est non-significatif à un niveau de confiance de 5 %.				
(1) Variables muettes : Effet d'un attribut sur le revenu par rapport par rapport à ceux d'une catégorie de référence (revenu standardisé à 0 (zéro) pour cette catégorie).				
Référence scolarité : apport au salaire de neuf à dix ans de scolarité.				
Référence attributs linguistiques : apport au salaire des attributs d'un anglophone unilingue.				
Référence Statut matrimonial : Apport au salaire du statut de célibataire (jamais marié).				
Source des données : Fichiers publics de micro-données des recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada.				

Tableau B2 : Résultats de la régression sur le logarithme du salaire Variable dépendante : Logarithme du salaire Méthode des moindres carrés ordinaires Hommes oeuvrant dans les secteurs secondaires ou tertiaires (construction incluse) et travaillant 40 semaines ou plus par année, tous niveaux de scolarité inclus NOUVEAU-BRUNSWICK, 1970*	
Coefficients (Écarts-types)	1970 (voir note)
Constante	6,368 (1.366)
Expérience de travail	0,029 (0.009)
Expérience de travail (au carré)	-0.001 (0.000)
Scolarité (1)	
Secondaire 5 (11-13 ans)	0,287 (0.048)
Université, 1 à 2 ans	0.339* (0.106)
Université, 3 à 4 ans	0.489* (0.101)
Université 5 ans et plus	0.632* (0.100)
Attributs linguistiques (1)	
Francophones Bilingues	-0.098 (0.045)
Signification (P)	0,030
Anglophones Bilingues	0.050* (0.092)
Signification (P)	0,588
Francophones Unilingues	-0,198 (0.100)
Signification (P)	0,048
Statut matrimonial (1)	
Marié	0.212* (0,063)
Séparé, divorcé, veuf	0.258* (0,130)
Nombre de semaines travaillées (logarithme)	0.443* (0.339)
R ²	0,204
F (q)	10,010
Population (N)	482
*La population visée en 1970 diffère de la population visée en 1980, 1990, 1995 et 2000. La liste complète des critères de sélection de notre population de 1970 figure dans le tableau B3 de l'annexe B du présent article.	
**L'emploi du caractère gras et du soulignement dénote le fait que l'écart est non-significatif à un niveau de confiance de 5 %.	
(1) Variables muettes : Effet d'un attribut sur le revenu par rapport à ceux d'une catégorie de référence (revenu standardisé à 0 (zéro) pour cette catégorie).	
Référence scolarité pour 1970 : apport au salaire d'une à dix années de scolarité	
Référence attributs linguistiques : apports au salaire des attributs d'un anglophone unilingue.	
Référence Statut matrimonial : apport au salaire du statut de célibataire (jamais marié).	
Source des données : Fichier public de micro-données du recensement de 1971, Statistique Canada.	

Tableau B3**Critères de sélection de la population visée par notre régression de 1970****Elle est constituée d'hommes :**

- nés au Canada ;
- âgés de 25 à 54 ans ;
- de langue maternelle française ou anglaise ;
- parlant uniquement et encore cette langue à la maison ;
- ayant travaillé au moins une semaine durant l'année civile précédant le recensement ;
- ayant travaillé surtout des semaines à temps plein durant cette année civile ;
- salariés et sans revenus de travail autonome durant cette année civile ;
- gagnant plus que le salaire minimum légal en vigueur dans chaque province ;
- n'ayant pas fréquenté d'établissement d'enseignement, même à temps partiel, depuis huit mois ;
- salariés durant la semaine précédant le recensement ;
- ayant fréquenté l'école au moins jusqu'au secondaire III ;
- œuvrant dans les secteurs d'activités secondaires ou tertiaires (construction incluse).